



Projet d'établissement

Multi accueil Croix Rouge Française
L'univers des Patabulles
2, rue des écoles
57300 Tremery
Tél : 03 87 40 10 25
E-mail : multi-accueil.crf@orange.fr



Présentation de la structure

La structure est ouverte depuis le 02/08/2010, et est située dans le même bâtiment que le centre de loisirs du Centre Intercommunal d'Action Sociale de la Rive Droite regroupant 3 communes : Ay sur Moselle, Flévy et Trémery.

Elle est gérée par la Croix Rouge française, secteur associatif.

Elle accueille essentiellement des enfants des communes du territoire du CIAS. La collectivité a contracté des conventions de partenariat avec PSA Peugeot-Citroën site de Trémery avec 10 places réservées pour les enfants de leurs salariés mais également avec des communes alentours : Argancy, Bousse, Ennery et Rurange les Thionville.

Le multi accueil est agréé par la Protection Maternelle et Infantile du Conseil Général de la Moselle pour une capacité d'accueil de 50 places.

3 types d'accueil sont proposés :

- L'accueil régulier : il donne lieu à la signature d'un contrat permettant la réservation d'horaires hebdomadaires, préalablement définies en fonction des besoins des parents.
- L'accueil occasionnel : les heures proposées varient en fonction des places laissées vacantes par les enfants en accueil régulier. Il ne donne pas lieu à la rédaction d'un contrat.
- L'accueil d'urgence : est réservé pour les familles en situation d'urgence.

La structure est ouverte de 7h00 heures à 19h00, du lundi au vendredi, excepté les jours fériés

Elle est fermée :

- 3 semaines au mois d'août ;
- 1 semaine à Noël
- le pont du jeudi de l'Ascension.

Composition de l'équipe :

- une Directrice Coordinatrice petite enfance, coordonnant 4 structures de Moselle
- une Responsable Infirmière Puéricultrice à temps plein
- une Infirmière, responsable adjointe
- 2 Educatrices de Jeunes Enfants à temps plein ;
- 3 Auxiliaires de puériculture à temps plein ;
- 5 professionnelles titulaire du CAP petite enfance à temps plein ;
- 2 professionnelles titulaire du CAP petite enfance en contrat d'accompagnement à l'emploi, à temps partiel ;
- d'un agent de service repas à temps plein ;
- de 2 agents d'entretien à temps partiel.
- d'un médecin généraliste effectuant des vacances ponctuelles

Présentation des locaux :

La superficie de la structure est de : 730 m² avec la salle de psychomotricité

Les locaux sont organisés pour permettre aux enfants de trouver des espaces de jeux et de repos en fonction de leur âge.

L'accueil des enfants est organisé en 3 groupes horizontaux d'âge :

- les plus petits (de 0 à 12 mois environ) : les *mousses*
- les enfants de 12 à 20 mois : les *moussaillons*
- les plus grands (de 20 mois à 4 ans) : les *matelots*.

L'entrée principale de la structure conduit à 2 espaces appropriés à chaque groupe d'âge (salle d'activité et de repas, dortoir, point de change), à l'espace de jeux extérieur et par l'intermédiaire d'un couloir à la salle de psychomotricité.



Projet éducatif

Afin d'accueillir au mieux les enfants présents quotidiennement au sein de notre structure, il nous semble avant tout nécessaire de réfléchir à la manière de le faire. C'est pourquoi, ce projet découle d'une réflexion en équipe, alliant les principes et les conceptions éducatives de chaque membre de l'équipe ainsi que les valeurs de la Croix Rouge Française. Il se base ainsi sur les expériences, les compétences et les cultures, certes différentes mais complémentaires, de chacun. Nous avons donc plusieurs objectifs visant, avant tout, au bien être de l'enfant et de sa famille au sein de notre multi accueil.

Nous accueillions les jeunes enfants de 0 à 6 ans afin de palier momentanément à l'absence des parents, sans jamais s'y substituer. Cet accueil, sans condition de travail pour les parents, permet de favoriser l'insertion sociale et professionnelle des familles.

Nous souhaitons favoriser le développement de chaque enfant en respectant au mieux son rythme quotidien afin de contribuer à son bien être et à son épanouissement.

Enfin, en collaboration avec les parents, nous souhaitons favoriser, par un accueil individualisé de qualité, le développement de l'autonomie et la socialisation des jeunes enfants accueillis.

Les enfants étant divisés en plusieurs sections, nous les nommeront, tout au long de cet écrit, comme nous le faisons au quotidien, de la façon suivante : les plus petits (de 0 à 12 mois environ) seront appelés les *mousses*, les enfants de 12 à 20 mois les *moussaillons* et les plus grands (de 20 mois à 4 ans) seront appelés les *matelots*. De plus, les âges indiqués ne consistent en rien une réalité figée. Le passage d'un enfant d'une section à une autre découlera d'une réflexion en équipe ainsi que d'une concertation avec les parents. Ce passage dépendra non pas d'un âge fixe des enfants mais sera basé sur l'observation de l'enfant, ses capacités et des places disponibles dans la section devant les accueillir.

1. Inscriptions et admissions

La pré-inscription de l'enfant ou du futur enfant se déroule au sein de la structure avec l'un ou les deux parents, lors d'un rendez-vous auprès de la directrice.

Lors de cet entretien, la directrice s'informe des besoins de garde des parents et remplit une fiche de projet d'accueil comprenant plusieurs données administratives. Notamment la date présumée d'accouchement, la date de début de contrat souhaitée, le temps de présence nécessaire, les adresses et numéros de téléphone des parents.

Lors de cette première rencontre, la directrice présente aux parents, le fonctionnement de la structure, les horaires d'ouverture et les périodes de fermetures. Elle expose le déroulement des journées dans chacun des groupes et le tarif horaire. La directrice présente les différents types d'accueil : l'accueil occasionnel et l'accueil régulier avec le principe du contrat mensualisé. Elle précise les vaccinations obligatoires ainsi que les maladies à éviction et explique la période d'adaptation.

L'admission se fera ensuite par la confirmation, par la directrice, de la disponibilité de la place. Celle-ci remet alors le règlement de fonctionnement aux parents. Les différents documents à remplir leurs sont remis et les pièces à fournir pour la constitution du dossier leur sont demandées.

2. L'adaptation

A. Au sein du multi accueil

Nous pensons que, pour le bien être de chaque enfant accueilli au sein de notre structure, une période d'adaptation est nécessaire. Par celle-ci, nous souhaitons permettre à l'enfant et à sa famille de découvrir le lieu de vie dans lequel il va évoluer et ainsi, leur offrir une insertion progressive dans ce nouveau lieu.

L'adaptation va favoriser la sécurité affective de l'enfant et va permettre à l'enfant et à son parent de se séparer à leur rythme. Ils vont pouvoir se familiariser petit à petit à la structure, à son organisation et aux différents professionnels de l'équipe qu'ils vont côtoyer au quotidien. Nous souhaitons, durant ce temps d'adaptation, établir une relation de confiance avec chaque famille. Cela va faciliter les temps de séparation entre l'enfant et ses parents et permettra à l'enfant d'aborder sereinement son temps de présence au multi accueil.

L'adaptation sera progressive et adaptée au rythme de chaque enfant, en fonction de ses besoins, ses réactions et sa capacité à se séparer de son parent. Elle se déroulera, au maximum, sur les temps souhaités dans le contrat d'accueil. L'adaptation au sein de notre structure se déroule généralement de la façon suivante.

Le premier jour, un professionnel se détache du groupe afin d'être entièrement disponible pour accueillir l'enfant et sa famille. Il fait visiter les lieux à l'enfant et ses parents et leur explique le fonctionnement de la structure. Il répond aux questions et aux inquiétudes des parents tant que nécessaire. Le professionnel et les parents remplissent ensemble une feuille d'adaptation où sont consignées les informations relatives aux habitudes de vie de l'enfant. Durant ce temps, l'enfant est invité, s'il le souhaite, à aller jouer avec les autres enfants présents afin de se familiariser au lieu de vie durant quelques minutes. Si l'enfant est à l'aise, son parent quittera la structure durant une demi-heure. Cette séparation de courte durée permettra à l'enfant de vivre une première séparation sans que ce temps ne soit trop long.

Le deuxième jour, l'enfant est accueilli seul pendant une à deux heures durant le temps des activités. Il va pouvoir se familiariser avec son nouveau lieu de vie en groupe restreint et ainsi aborder sereinement la vie en collectivité, souvent inconnue pour lui.

Le troisième jour, l'enfant est accueilli durant le temps d'activité et le temps de repas, soit environ trois heures. L'enfant va apprendre à côtoyer tout le groupe et va progressivement se familiariser avec le rythme de la journée.

Le quatrième jour, l'enfant est accueilli une demi-journée. Il sera présent pour les activités du matin, le repas et fera sa première sieste au multi accueil.

Enfin, le cinquième jour l'enfant sera accueilli sur le temps correspondant au temps d'accueil souhaité dans le contrat, à savoir quelques heures, une demi-journée ou une journée complète. L'enfant aura donc l'occasion de se familiariser à ce nouveau rythme.

Durant tout ce temps, les professionnels seront particulièrement vigilants aux réactions de l'enfant et à sa capacité à s'adapter à la vie de la structure. A tout moment, le temps d'adaptation pourra être augmenté ou diminué selon les besoins de l'enfant. Cette période pourra donc être plus ou moins longue, toujours dans l'intérêt de l'enfant.

Concernant l'accueil d'urgence, l'adaptation n'étant pas planifiable, nous nous efforcerons de consacrer un temps d'échange avec la famille afin d'accueillir au mieux l'enfant malgré les contraintes que cela peut impliquer.

B. D'une section à l'autre

Bien que l'enfant connaisse la structure, le passage d'une section à une autre peut être un moment difficile qui entraîne des changements dans les habitudes de vie de l'enfant. C'est pour cela que nous proposons également une adaptation pour ce temps.

En collaboration avec les parents, ce passage s'effectuera en fonction des capacités et de l'âge de chaque enfant.

Durant cette adaptation, l'enfant ira tout d'abord participer aux activités dans la section des *matelots*. Cela lui permettra de se familiariser à son nouvel environnement et aux nouveaux camarades qu'il va côtoyer en groupe restreint. L'enfant ira ensuite dans cette section pour participer aux activités et aux repas. Une fois qu'il sera bien à l'aise durant ces temps, il participera ensuite à la sieste. Petit à petit, il passera la journée complète dans la section. Afin de faciliter ce passage, l'enfant sera accompagné par un professionnel de la section des *moussaillons*. Ainsi, cette personne qu'il connaît bien sera pour lui un repère et permettra de faire le lien et d'échanger les informations concernant l'enfant auprès des professionnels de la section des *matelots*. Cette adaptation se fera progressivement, plus ou moins rapidement, selon les besoins et les réactions de chaque enfant.

3. Accueil et retrouvailles

Le moment où l'enfant va se séparer de son parent, mais aussi celui où il va le retrouver, sont des instants chargés d'émotions et sur lesquels il nous semble important de s'attarder. Ainsi, durant ces moments, notre objectif principal est de favoriser le maintien et le renforcement du lien parent-enfant. Au sein de notre multi accueil, les temps d'accueil et de départ se font tout au long de la journée (hormis durant le temps de repas dans la section des *matelots*). Durant ces temps, un professionnel se rend disponible pour accompagner l'enfant et son parent et échanger les informations nécessaires.

A. L'accueil

Il est organisé dans la section des *mousses* le matin de 7h à 8h30. A partir de 8h30, les enfants sont accueillis dans leur section respective. A leur arrivée, parent et enfant partagent un dernier moment ensemble durant lequel l'enfant est déshabillé, met ses chaussons et range ses effets personnels au crochet qui lui est personnellement attribué. Un professionnel sort de la section pour les accueillir. Les parents transmettent les informations concernant l'enfant, tel que son état de fatigue, de santé, son alimentation, puis l'enfant est invité à dire au revoir à son parent. Il nous semble important que le parent signale bien à son enfant qu'il s'en va mais qu'il reviendra le chercher, lui ou une autre personne connue de l'enfant.

Le moment de séparation est un moment primordial qui sécurise l'enfant durant lequel le professionnel est donc attentif aux besoins de l'enfant et de son parent. Il leur laissera le temps nécessaire pour se séparer. Si toutefois la séparation est trop difficile, ce moment pourra être accompagné par le professionnel qui rassurera l'enfant, et si nécessaire le parent, et accompagnera l'enfant en douceur vers la section en lui proposant un jeu, un livre ou un temps de câlin si besoin.

Durant le temps des activités et lorsque les professionnels ne se trouvent pas dans la pièce permettant l'accueil des enfants, les parents sont invités, par l'affichage d'un panneau d'information, à s'équiper de sur-chaussures afin de déposer leurs enfants au sein même de la section. Cela permettra à l'enfant de s'intégrer en douceur, avec l'aide de son parent, à l'activité en cours et permettra également de ne pas perturber l'activité en cours, nécessitant auquel cas, l'absence momentanée du professionnel en charge du groupe d'enfant.

B. Les retrouvailles

Le départ des enfants se déroule dans les sections respectives jusqu'à 17h30 environ. Ensuite, il se déroule dans la section des *mousses*. Dans la mesure du possible, les parents sont invités à venir chercher leur enfant directement dans son espace de vie. Le temps des retrouvailles est un moment privilégié entre l'enfant et son parent. Le professionnel veillera donc à leur laisser quelques instants pour se retrouver avant de transmettre les informations. Le temps des transmissions d'informations sera alors un véritable échange entre professionnel et parents. Le professionnel veillera à relater au mieux la journée de l'enfant en donnant les informations concernant les repas, les siestes, les soins et les activités de l'enfant ; mais aussi quelques anecdotes tel que les progrès qu'il a pu faire ou les jeux ou activités qu'il a plus ou moins aimé. Il se rend disponible pour répondre aux éventuelles questions ou inquiétude des parents. Ces derniers pourront alors récupérer les effets personnels de leurs enfants et quitter la structure.

4. La transmission des informations

La transmission des informations, par les parents, concernant les enfants présents au sein de notre structure est un outil indispensable qui permet d'accueillir au mieux les enfants, dans la continuité de leur rythme de vie. Celles transmises aux parents par les professionnels sont le moyen pour les parents de prendre connaissance de ce que leur enfant a fait tout au long de la journée, afin d'assurer une continuité à la maison. Enfin, les informations transmises entre professionnels permettent un accompagnement adapté tout au long de la journée.

Les transmissions peuvent se faire sous forme orale ou écrites. Pour ce faire, différents moyens sont mis en place au sein de notre structure.

Chaque section dispose d'un classeur journalier où sont consignées les informations transmises par les parents, les soins effectués, la prise des repas, les activités qu'a fait l'enfant, ses siestes et les informations à transmettre aux parents. Ainsi, lors du départ de chaque enfant, ces informations sont relatées à l'oral aux parents. Chez les *mousses* (de la naissance à 12 mois), en vue du nombre important de soins effectués, ces informations sont également consignées dans un cahier qui est rendu chaque soir aux parents. Ces derniers sont invités à les remplir en ce qui concerne la nuit de l'enfant, son dernier change et la prise de son dernier repas.

Le classeur permet également aux professionnels de prendre connaissance des informations concernant l'ensemble des enfants à leur prise de poste.

Chaque section dispose également d'un tableau effaçable où sont consignées quelques informations. Chez les *mousses* et les *moussaillons*, les heures de départs des enfants, les heures prévisionnelles de repas et les heures du dernier change sont inscrites afin d'avoir une vue d'ensemble des soins à effectuer auprès des enfants. Chez les *matelots*, les heures de départs ainsi que les différents soins spécifiques à effectuer sont consignés.

5. Les repas

Outre le fait de se nourrir, nous souhaitons que les temps de repas soient des temps calmes, conviviaux, de partage et de découverte permettant le respect du rythme de chaque enfant et le développement de son autonomie. Ces temps permettront aussi l'apprentissage de la socialisation et du respect de chacun.

A. Chez les *mousses*

1) Poursuite de l'allaitement maternel

Pour les nourrissons, les repas sont donnés en fonction du rythme de l'enfant et des informations transmises par les parents. Les mamans ont la possibilité de poursuivre leur allaitement maternel.

Si elles souhaitent venir sur place, une salle est à leur disposition. Elles peuvent également nous apporter leur lait maternel frais ou congelés selon certaines conditions de recueils, de transport et de conservation.

Le lait recueilli doit être placé au réfrigérateur ou immédiatement congelé. Il est important de ne jamais congeler du lait qui a été réfrigéré auparavant. La date et l'heure du recueil doivent être indiquées sur le récipient contenant le lait. Le lait maternel peut être conservé 4h maximum, temps entre le début du recueil et la fin de consommation par le bébé, à température ambiante, entre 20 et 25°C. Le lait maternel peut être conservé au maximum 48 heures au réfrigérateur à une température inférieure ou égale à 4°C. Le lait maternel pourra être conservé 4 mois au congélateur à une température de -18°C. Le lait décongelé devra être consommé dans les 24h et ne doit jamais être recongelé. Afin que la chaîne du froid soit respectée, le lait devra être transporté dans une glacière ou un sac isotherme contenant un pack réfrigérant.

Nous utilisons un chauffe-biberon pour réchauffer le lait maternel. Le four à micro-ondes n'est pas utilisé car il diminue la qualité nutritionnelle du lait et comporte un risque élevé de brûlure. Le lait maternel devra être consommé par le bébé, dans la demi-heure qui suit sa chauffe.

Nous souhaitons que les biberons soient donnés en priorité dans les bras, afin de favoriser un temps privilégié avec l'enfant dont nous nous occupons. Cependant, si cela ne correspond pas aux habitudes de l'enfant ou à ses besoins, ils pourront être donnés dans un transat, en chaise haute ou dans un pouf ou un coussin de mousse. Afin de favoriser le confort de l'enfant, nous souhaitons que ce temps soit le plus calme possible. C'est pourquoi nous essayons de donner les biberons dans un endroit tranquille et isolé du reste du groupe, lorsque le nombre d'enfants présents le permet.

2) Diversification alimentaire

Concernant la diversification alimentaire, elle est débutée par les parents à la maison. Elle ne sera jamais à l'initiative des professionnels. Toutefois, ces derniers pourront prodiguer des conseils aux parents ou répondre à leurs questions concernant l'introduction des aliments. Les professionnels commenceront l'alimentation à la cuillère dans le respect des aliments introduits à la maison. Afin que l'équipe puisse adapter les repas de l'enfant, une fiche sera mise en place dans le cahier de l'enfant, sur laquelle les parents transcriront les aliments qui ont été introduits à la maison.

3) Un pas vers l'autonomie

Pour les enfants ayant débuté la diversification alimentaire, les repas leurs sont donnés en transat ou en chaise haute en fonction de leur âge et de leurs habitudes, et ceux jusqu'à que leur développement leur permette de tenir assis sur une chaise. Durant ce temps d'apprentissage, les enfants seront encouragés par les professionnels à essayer de manger seul. Le professionnel reste disponible pour aider l'enfant s'il en montre le besoin. Il utilisera une deuxième cuillère, laissant ainsi la possibilité à l'enfant de manipuler sa propre cuillère.

Ensuite, lorsque les enfants sont en capacité de manger seul, ils prendront leurs repas dans une salle prévu à cet effet comportant deux tables pouvant accueillir 6 enfants chacune. Cette salle, en retrait de la section, permet d'offrir aux enfants un temps de repas dans le calme en petit groupe. Ainsi, les enfants partageront un temps calme et convivial favorisant ainsi leur socialisation et leur apprentissage des règles de vie en collectivité.

Le professionnel installe les enfants à table puis chauffe les plats de type Bledichef et sert les enfants tour à tour. Il a pour rôle de susciter l'envie de goûter, mais si l'enfant refuse, il n'y sera pas forcé. L'enfant mange les quantités qu'il désire à son propre rythme. Il pourra solliciter l'aide de l'adulte s'il en a besoin. Afin de favoriser l'autonomie de l'enfant, l'adulte proposera progressivement à l'enfant de passer du bec verseur au gobelet et de la cuillère à la fourchette. Au fil du temps, et lorsque les enfants mangent des morceaux à la maison, un morceau de pain et de fromage ainsi que des morceaux de fruits pourront ponctuellement leur être proposés. A la fin du repas, les enfants se débarbouillent à l'aide d'un gant de toilette et avec l'aide de l'adulte si nécessaire.

Dès que l'enfant sera capable de manger les mêmes menus que dans la section des *matelots*, les professionnels s'organiseront de façon à ce que ceux-ci puissent aller partager le temps du repas dans cette section.

A partir de 15h et en fonction de leur rythme, les enfants sont installés pour le goûter de la même manière que pour le repas.

B. Chez les *matelots*

Vers 8h30, lorsque les *matelots* ont rejoint leur section, un temps d'hydratation leur est proposé. Il s'agit d'un temps calme et d'échange durant lequel les enfants se retrouvent autour d'un verre d'eau qui leur est systématiquement proposé.

Vers 11h, les enfants sont accompagnés par un professionnel afin de se laver les mains chacun à leur tour pendant qu'un autre professionnel anime un temps de chant, ce qui va permettre aux enfants d'aborder sereinement le temps de repas.

Vers 11h15, les enfants sont invités à s'installer à table. Chacun a la possibilité de choisir sa place. Afin de favoriser le calme et la convivialité, les enfants sont installés au maximum à 8 par table. Un professionnel s'installe à chaque table et assure l'encadrement des enfants présents à sa table. La maîtresse de maison chargée des repas, dispose les repas sur la table et le professionnel sert les enfants de sa table et leur expose la composition des plats. Les menus sont élaborés par le diététicien du prestataire fournissant les repas. Les quantités sont servies en fonction de la connaissance de chaque enfant, de la particularité de leur régime alimentaire s'il y a lieu, dans le respect de leurs convictions religieuses et de leurs goûts. Un enfant ne sera jamais forcé à manger mais les professionnels veillent à ce qu'il puisse goûter chaque plat proposé. En fonction de l'âge de l'enfant et de ses capacités, et dans un but de découverte, les professionnels laisseront l'enfant manipuler la nourriture avec ses doigts s'il le désire mais il sera ensuite invité à utiliser ses couverts. Un verre d'eau est servi aux enfants au cours du repas et resservi à leur demande. Tout au long du repas, les professionnels veillent au respect des règles de vie en collectivité et incitent les enfants au respect des règles de politesse.

A la fin du repas, un gant de toilette est donné à l'enfant afin qu'il se lave la bouche et les mains. Les enfants qui en manifestent le besoin sont aidés par les professionnels, qui vérifient que chacun soit correctement débarbouillé avant de l'autoriser à sortir de table. Puis les enfants se regroupent dans la salle d'activité afin de se déshabiller pour la sieste.

Vers 15h15, le goûter se déroule de la même façon. Il s'agit d'un goûter équilibré proposé par la maîtresse de maison responsable des repas. Il comporte généralement un produit laitier et un fruit, ou un produit laitier et un produit céréalier. Suite au goûter, des activités sont à nouveau proposées aux enfants.

6. Le sommeil

Le sommeil prend une place très importante dans le rythme de vie de l'enfant et il est primordial de répondre à ce besoin. L'état de fatigue de l'enfant aura une influence considérable sur le déroulement de sa journée, c'est pourquoi, nous veillons à respecter au mieux le rythme de l'enfant. Nous souhaitons donc permettre à chaque enfant de se reposer afin de répondre à ce besoin physiologique tout en respectant au mieux son rythme et ses rituels d'endormissement.

A. Chez les *mousses* et les *moussaillons*, chacun son rythme

Le sommeil prend une place très importante dans le rythme de vie du nourrisson et du très jeune enfant. C'est pourquoi, dans la section des *mousses*, nous souhaitons respecter au mieux le rythme individuel de chaque enfant. Les enfants sont couchés dès que les professionnels repèrent les premiers signes de fatigue propres à chaque enfant.

Ceux-ci sont donc couchés tout au long de la journée, dès qu'ils en manifestent le besoin. Ils sont couchés dans les dortoirs attenants à la salle de vie, où des conditions favorables au sommeil, tel qu'une pièce calme, sombre, avec une température adaptée, sont recherchées. Selon leurs habitudes, ils seront couchés, ou non dans une turbulette. Afin d'offrir à l'enfant un repère durant ce temps qui peut parfois générer quelques angoisses, l'enfant sera couché, dans la mesure du possible, toujours dans le même lit, ou à défaut, au moins dans la même chambre. Nous sommes attentifs au respect des rituels d'endormissement de chaque enfant, c'est pourquoi, nous veillons à ce qu'il soit couché avec son doudou et sa sucette, s'il en possède. Un petit temps de musique douce ou quelques caresses peuvent également être nécessaires et nous veillons à les lui apporter et à accompagner ce temps d'endormissement de mots pour rassurer l'enfant.

Si un enfant s'endort sur un tapis, dans un transat, une balancelle ou un pouf, nous le laisseront dormir à cet endroit. De même, si l'enfant n'est pas habitué à dormir dans un lit pour la sieste ou si ce temps, seul dans une chambre, est trop difficile à vivre pour lui, il sera couché au sein même de la section.

Chaque enfant sera levé à son rythme. Un petit temps lui sera laissé pour se réveiller totalement s'il en a besoin et qu'il est au calme dans son lit. Afin de ne pas générer d'angoisse chez l'enfant il sera levé de suite s'il se réveille en pleurant. Cela permettra également aux autres enfants présents dans son dortoir de poursuivre leur temps de sommeil. A son lever, l'enfant est accompagné dans la salle de vie par un professionnel, qui lui laissera le temps nécessaire pour entamer une nouvelle activité.

B. Chez les *matelots*

Lorsque les enfants passent dans la section des *matelots*, ils n'ont généralement besoin de ne faire plus qu'une seule sieste dans la journée. L'organisation de la journée dans cette section fait que la sieste est proposée aux enfants vers 12h30. Les enfants sont donc couchés après le repas. Après être sortis de table, les enfants se retrouvent dans la salle de vie où chacun se déshabillera et mettra ses vêtements dans son panier personnel qui lui sera donné par l'adulte. Afin de favoriser l'autonomie de l'enfant, celui-ci est invité à se déshabiller seul. Toutefois, les professionnels sont présents pour aider les enfants qui en ont besoin. Une fois que les enfants sont déshabillés, les enfants ayant acquis la propreté sont invités à passer aux toilettes. Puis un temps de retour au calme est mené par l'adulte, afin que les enfants abordent le temps du repos plus sereinement.

Comme dans les sections des *mousses* et des *moussaillons*, les enfants dorment toujours dans le même lit dans la mesure du possible, ou à défaut, dans la même chambre. Les professionnels veillent au respect des rituels d'endormissement de chaque enfant et veillent à ce qu'il ait bien son doudou et sa sucette s'il en possède. Un professionnel est toujours présent dans le dortoir afin d'assurer la sécurité physique et affective des enfants et de favoriser le calme au sein du dortoir. Les enfants sont couchés dans des lits bas, ce qui leur permet de se lever seuls en fin de sieste. L'enfant qui se réveille peut rester quelques instants dans son lit ou sortir du dortoir, accompagné par l'adulte vers l'espace de vie. Là, et afin de respecter le sommeil des autres enfants, un temps de jeux calmes lui sera proposé par un professionnel et ceux, jusqu'à ce que tous les enfants soient réveillés.

7. Jeux et activités d'éveil

Le jeu est essentiel au bon développement de l'enfant et à la construction de sa personnalité. Différents temps de jeux, adaptés à l'âge et aux capacités de l'enfant, sont proposés tout au long de la journée. Ces temps permettent le développement psychomoteur, cognitif, affectif et social de l'enfant. Cela peut être des temps de jeux libre sous la surveillance de l'adulte, ou des temps d'activités dirigées.

A. Les jeux libres

Seuls ou à plusieurs, ils entretiennent la créativité, l'imagination et la socialisation de l'enfant. Ces sont des temps de jeux où l'adulte est présent afin d'assurer la sécurité des enfants. Cela lui permet également de les observer afin de les comprendre au mieux, et ainsi, d'adapter leur accompagnement au

quotidien. L'adulte pourra intervenir dans le jeu de l'enfant s'il est sollicité par celui-ci ou parfois être à l'initiative d'un jeu afin d'amener les enfants à participer à des échanges au sein du groupe.

Toutefois, si un enfant souhaite jouer seul, la possibilité lui en sera laissée. Durant les jeux libres, des jouets sont à disposition des enfants. Certains sont en accès libre, les enfants peuvent les sortir à leur guise. D'autres sont à disposition dans des casiers à la hauteur des enfants mais ces derniers doivent demander l'autorisation à l'adulte pour les sortir. Un jeu pourra être sorti à la demande de l'enfant à conditions qu'il y ait un nombre raisonnable d'autres boîtes sorties. Dans le cas contraire, et afin de garantir la sécurité des enfants, si trop de jouets jonchent le sol, les enfants seront invités à ranger une boîte avant d'en sortir une autre.

Jusqu'à 9h, les enfants sont en jeux libres au sein des deux sections.

B. Les temps calmes

Ces temps sont proposés à différents moments de la journée, afin de pouvoir diminuer l'excitation liée aux temps d'activité et permettent d'aborder plus sereinement le temps suivant. Dans la section des *moussaillons*, on retrouve principalement ce moment après le repas, au moment des changes pour permettre un retour au calme avant d'aborder le sommeil, et après le goûter.

Dans la section des *matelots*, ces temps sont mis en place, avant le temps d'activité, avant et après le repas de midi et après le goûter. Durant ces temps, les professionnels proposent des chants, des comptines, des histoires....

C. Les activités dirigées

Dans la section des *mousses*, des temps d'éveil (musique, chant, manipulation....) leur sont proposés tout au long de la journée en fonction de leurs rythmes.

Pour les *moussaillons*, un temps d'activité est proposé vers 9h. En fonction de leurs âges et de leurs capacités, différents groupes sont formés.

Chez les *matelots*, à partir de 9h, les enfants sont séparés en 3 ou 4 groupes d'environ 8 enfants. Chaque groupe se verra proposer dans la matinée différentes activités. Les professionnels prévoient les activités à la journée mais également à la semaine, permettant ainsi aux enfants de pouvoir participer aux différents types d'activités.

Les activités proposées sont :

1) Les activités d'éveil et activités sensorielles

Les activités d'éveil participent à la construction de l'enfant. Dès son plus jeune âge, l'enfant entre en interaction avec le monde qui l'entoure. C'est pourquoi, nous proposons aux enfants, mêmes les plus petits, des jeux, des jouets et/ou des activités participant à leur éveil. Chez les *mousses* ce sont principalement des jeux sensori-moteurs tels que les portiques, les hochets, les mobiles, les livres en tissus et les tableaux d'éveil. Nous veillons à ce que les jouets que nous leur proposons soient adaptés à leur âge et à leur développement. Nous sommes également attentif à ce qu'un enfant ne reste pas trop longtemps avec le même jeu, en particulier s'il ne manifeste plus d'intérêt pour celui-ci. Ces activités permettent à l'enfant de prendre conscience de ces capacités physiques et cognitives. En effet, certains jeux d'éveil vont permettre à l'enfant de prendre conscience que lorsqu'il émet une action (par exemple taper dans un jouet suspendu à un portique), cela va avoir une conséquence (l'objet se mettra à balancer).

Des activités d'éveil sensoriel tel que la musique, les comptines, les chants, les histoires, les imagiers... sont également mises en place chez les *mousses* et les *moussaillons*. Elles vont permettre aux enfants de développer leur sensibilité auditive et sont un moyen de les familiariser, dès leur plus jeune âge, avec le langage. Ces activités sont également mises en place chez les *matelots* notamment au moment des temps calmes et ont principalement pour but le développement du langage et de la mémoire mais elles sont surtout pour les enfants un moment de plaisir partagé en groupe.

2) Les activités de manipulation et de construction

Les activités de manipulation et de construction ont pour but principal le développement de la motricité fine chez l'enfant. Elles vont également permettre le développement de l'agilité et de la coordination et sont un bon moyen d'apprendre à l'enfant à se concentrer.

Par ces activités, l'enfant va prendre conscience, grâce à l'accompagnement de l'adulte, des dimensions géographiques telles que dessus, dessous, dedans, dehors, plein, vide, à l'endroit, à l'envers...

Ces activités sont principalement les jeux à empiler, les encastremements, les puzzles, les jeux de construction de type Legos, Clipos..., les cubes, le bac à semoule, la pâte à modeler, les perles... La créativité et l'imagination de l'enfant sont également en jeu dans ces activités. Certaines de ces activités participent également à l'éveil sensoriel de l'enfant.

3) Les jeux d'imitation

Seul ou à plusieurs, les jeux d'imitation entretiennent la créativité, l'imagination et la socialisation. En effet, en reproduisant ce que font les adultes, l'enfant se rend acteur du monde qui l'entoure. Durant un temps, c'est lui qui contrôle les événements et qui dirige son monde comme il l'entend. Il peut à sa guise, dérouler les événements comme il le souhaite, chose qu'il ne peut pas toujours faire dans la réalité. C'est par cette différence entre son monde imaginaire et le réel que l'enfant va assimiler les règles de socialisation. Durant ses jeux, l'enfant va pouvoir exprimer ses frustrations, ses joies, ses envies...

Les jeux d'imitation vont également favoriser la communication entre les enfants et donc la socialisation. Les enfants pourront choisir de jouer ensemble ou non ainsi que de solliciter ou non l'adulte pour participer à leurs jeux.

Afin de permettre aux enfants de participer à ces jeux, ils disposent d'un coin cuisine avec de la dinette, d'un coin poupée avec différents accessoires (vêtements, baignoire, pot, biberons, chaises haute...), d'un garage avec des voitures et un tapis de circulation, d'un établi avec des outils, d'une ferme...

4) Les activités psychomotrices

Les activités psychomotrices ont pour but le développement de la motricité globale de l'enfant. Elles placent l'enfant comme acteur principal de son environnement et vont lui permettre d'expérimenter, au fur et à mesure, ses capacités. Pour les enfants n'ayant pas encore acquis la marche, les trotteurs, les porteurs, les chariots de marches, les jouets à bascules... leur permettent de faire cette acquisition progressivement.

Les parcours psychomoteurs, la structure de psychomotricité, les sorties à l'extérieur avec les vélos, le toboggan, les ballons... sont tant d'activités qui vont permettre aux enfants de développer leurs capacités motrices. Devant une nouvelle difficulté, l'enfant va essayer, tomber parfois, recommencer, jusqu'à ce qu'il ait acquis le geste poursuivi. En proposant des activités adaptées aux capacités de l'enfant mais en ajoutant une difficulté supplémentaire, nous offrons à l'enfant la possibilité de faire de nouvelles acquisitions. Nous sommes toutefois vigilants à ce que cette difficulté ne mette pas l'enfant en situation d'échec.

5) Les activités créatives.

Le but des activités créatives est avant tout le plaisir de l'enfant. Elles participent au développement de l'imagination et permettent aux enfants d'exprimer leur créativité. Elles développent également la motricité fine. Ces activités vont développer chez l'enfant sa propre notion du beau, elles vont lui permettre de faire ses choix quand à la couleur qu'il veut utiliser, la façon de faire son dessin, l'utilisation ou non d'un outil tel que le pinceau par exemple. Elles vont également développer l'imaginaire de l'enfant et la façon dont il se représente les choses. Le but étant le plaisir de l'enfant, aucun résultat de la part des professionnels n'est recherché quand au respect de la consigne énoncée. En effet, si il est demandé à l'enfant d'utiliser un pinceau pour peindre mais que l'enfant souhaite peindre avec ses doigts par exemple, la possibilité lui en sera laissée.

Les activités permettant le développement de la créativité de l'enfant sont principalement le coloriage, la peinture sous toutes ses formes, le collage, les gommettes et les petits travaux manuels de bricolage.

6) Les jeux éducatifs

Les jeux éducatifs proposés aux enfants ont pour but principal le plaisir de l'enfant. Ils sont un moyen de familiariser l'enfant à la réflexion mais n'ont en aucun cas pour but premier la recherche d'un résultat correct. Ces jeux permettent à l'enfant de se familiariser avec les couleurs, les formes, les mots du quotidien... Ils permettent de développer la capacité de réflexion et de concentration de l'enfant. En groupe, ils favorisent la socialisation et l'apprentissage des règles. On retrouve principalement les puzzles, les jeux de loto, de domino, les mémos, les abaques ...

8. L'objet transitionnel

L'objet transitionnel tient une place importante dans la vie de l'enfant, notamment lorsque l'enfant est amené régulièrement à se séparer de son parent, ce qui est le cas quotidiennement au sein de notre structure. Régulièrement appelé "doudou" cet objet assure à l'enfant une sécurité affective durant l'absence de ses parents. C'est un objet de son univers personnel que l'enfant a choisi. Sa forme peut varier selon les enfants mais aussi selon les jours. Ce lien affectif avec la maison ne prend pas nécessairement la forme d'une peluche ou d'un morceau de tissu. Il lui permet de se rassurer, de faire le lien entre son environnement familial et la structure et de mieux vivre la séparation et les moments difficiles, lorsqu'ils y en a. Afin d'assurer cette transition, le doudou fera le chemin entre la maison et la structure, la structure et la maison. Pour que sa fonction de transition garde tout son sens et donc ses odeurs, le doudou ne sera pas lavé à la structure sauf en cas exceptionnel tel que des vomissements ou des salissures au cours de la journée qui empêcheraient que l'enfant puisse avoir son doudou durant la sieste. Le doudou est important pour l'enfant qui en possède un, mais ce n'est pas forcément le cas de tous. Toutefois, si l'adaptation apparaît difficile, les professionnels pourront proposer aux parents de rapporter un objet familier que l'enfant affectionne.

Dans notre structure, le doudou est à disposition des enfants tout au long de la journée, cependant les enfants sont invités à le déposer dans la caisse à doudou, qui est toujours placée dans un endroit accessible, au moment des activités, des repas et lorsqu'ils vont aux toilettes. Cependant nous ne forcerons jamais un enfant à se séparer de son doudou. Nous nous efforcerons, si l'enfant refuse de s'en séparer, de trouver une solution alternative afin que celui-ci ne l'entrave pas dans ses activités et sa relation avec l'adulte et les autres enfants.

9. La vie en collectivité

A. Les règles et les limites

Tout enfant a besoin, pour grandir, de règles et de limites, servant à le structurer dans la construction de son identité et dans l'apprentissage des règles de vie. Notre structure a pour but, en collaboration étroite avec les familles, d'enseigner ces règles de bases permettant la socialisation de l'enfant.

Au quotidien, des règles simples de respect des consignes, des autres enfants et des adultes, de politesse et de sécurité sont exposées aux enfants.

Il leur est demandé de respecter les autres enfants (ne pas taper, mordre, bousculer...) mais aussi les adultes.

Nous veillons à ce que les enfants acquièrent certaines règles basiques de politesse tel que le « bonjour », le « merci » et le « s'il te plaît ».

De plus, lors des activités, il est demandé aux enfants de pouvoir rester assis à table, ou sur un tapis pendant plusieurs minutes.

Ces règles de socialisation s'appliquent au quotidien mais peuvent évoluer, être modulées, réévaluées... en fonction notamment de l'âge de l'enfant et de ses capacités.

Enfin, certaines règles de sécurité, (ne pas monter sur les meubles, ne pas monter le toboggan à l'envers, ne pas courir dans les groupes de vie...) sont imposées aux enfants.

Lorsque les enfants ne respectent pas ces règles, nous veillons à les leur rappeler. Si toutefois, l'enfant refuse de les respecter, et ce après plusieurs rappels à l'ordre, nous avons choisi, en équipe, de sanctionner l'enfant de la façon suivante. Tout en lui expliquant les raisons de la sanction ainsi que le rappel des règles, l'enfant sera mis en retrait en étant assis, face au groupe mais sans avoir le droit de jouer. En fonction de son âge, l'enfant restera assis 1 à 3 min et ce jusqu'à ce que l'adulte l'ayant sanctionné, l'autorise à retourner jouer. A ce moment, le professionnel prend soin de réexpliquer à l'enfant la règle qu'il a transgressé et l'invite à rejoindre le groupe.

B. L'agressivité et la morsure

Bien que non acceptable, l'agressivité et la morsure sont des phases faisant partie du développement de l'enfant. Elles sont très présentes dans la deuxième année de vie de l'enfant (entre 18 et 24 mois) et font partie de sa socialisation. N'ayant pas encore acquis le langage, il est parfois difficile pour l'enfant d'entrer en relation avec les autres. A cette période de sa vie, l'enfant va prendre conscience qu'il n'est pas seul et qu'il va devoir partager ce qui l'entoure. Il va donc parfois avoir du mal à accepter cette contrainte et le fera ressentir par de l'agressivité. Plus ou moins longue, cette phase doit être accompagnée par les adultes. Il est nécessaire que ces derniers puissent expliquer à l'enfant que l'agressivité et la morsure ne sont pas des façons correctes de communiquer. Nous veillons, dans ces moments, à tout d'abord comprendre la situation (pourquoi l'enfant a-t-il été agressé ? Un objet convoité est-il à l'origine de la dispute ?...) Puis nous tentons de trouver une solution alternative avec l'enfant afin de lui montrer une nouvelle façon de communiquer.

Parfois, lorsque les comportements agressifs d'un enfant sont répétés, que la sécurité des autres enfants est menacée et que les solutions proposées à l'enfant n'ont aucune efficacité, nous sommes alors amenés à sanctionner les enfants de la même façon qu'exposé précédemment, en les plaçant en retrait pendant quelques minutes. Un enfant ne sera jamais mordu par un professionnel pour lui montrer que cela fait mal ! Nous veilleront à montrer notre mécontentement à l'enfant sans pour autant hausser le ton.

10. Les soins quotidiens

A. Le change

Le temps de change a pour but de répondre au besoin fondamental de l'enfant d'avoir une couche propre afin d'être maintenu au sec et de ce fait éviter une sensation désagréable. L'enfant est changé dès que nécessaire lorsque sa couche est souillée par des selles ou lorsqu'elle est trop pleine d'urine. Dans les autres cas, elle sera automatiquement changée toutes les 4 heures. L'enfant arrive en ayant été changé au préalable par ses parents. Puis les couches nécessaires tout au long de la journée sont fournies par la structure d'accueil. De manière générale, les changes sont effectués, chez les *mousses* et les *moussaillons* après le repas et après le goûter. Chez les *matelots*, ils sont effectués avant le repas et après la sieste.

Le temps de change est un moment privilégié entre l'adulte et l'enfant. En effet, pendant ce temps, l'adulte et l'enfant sont en relation duelle. Cela leur permet de partager un petit moment d'échanges. L'adulte veille à mettre l'enfant en confiance dans ce moment qui peut être intrusif pour lui. Le professionnel veille à verbaliser ses gestes et à rassurer l'enfant. Il veille également au respect de son intimité.

B. L'acquisition de la propreté

En concertation avec les parents, les enfants sont amenés progressivement vers l'acquisition de la propreté. Le but est de favoriser l'autonomie de l'enfant tout en respectant son rythme.

Lorsque l'enfant est en capacité motrice de monter et descendre les escaliers (vers 18 mois-2 ans) et qu'il en manifeste l'envie, les toilettes ou le pot pourront lui être proposés. La demande émanera de l'enfant ou les WC seront proposés par le professionnel. Ce dernier sera attentif à la réponse de l'enfant et celui-ci ne sera jamais forcé à aller sur le pot ou les WC. Une couche régulièrement sèche, un enfant qui annonce que sa couche est souillée ou qui demande de lui-même à aller aux toilettes sont des signes auxquels les professionnels seront attentifs, montrant ainsi que l'enfant est prêt à acquérir la maîtrise de ses sphincters.

L'enfant sera invité à aller aux toilettes dès qu'il le demande, même s'il porte des couches. L'enfant sera accompagné par l'adulte et sera encouragé même s'il ne fait rien.

Cet accompagnement se fera en concertation avec les parents afin d'assurer une continuité entre la maison et la crèche. A ce moment, les parents seront invités à mettre à leur enfant des culottes plutôt que des body et des vêtements facile à enlever, ainsi que des vêtements de rechange et si possible des couches culotte de type « pull ups » facilitant ainsi l'autonomie de l'enfant.

11. L'accueil de l'enfant malade ou porteur de handicap

A. L'enfant malade

La décision d'accueillir un enfant malade au sein de la structure se fera par l'appréciation des professionnels de l'état de santé de l'enfant au moment de son arrivée.

L'accueil d'un enfant malade a pour but de permettre aux familles de concilier leur vie familiale et leur vie professionnelle mais il nous semble important avant tout d'assurer un accueil de qualité pour l'enfant. Tout au long de la journée, l'état de santé de l'enfant malade sera attentivement surveillé par les professionnels et les traitements nécessaires seront administrés par la directrice, infirmière puéricultrice ou son adjointe, infirmière. Ces dernières pourront tout au long de la journée, juger si l'état de santé de l'enfant lui permet ou non de rester au sein de la collectivité. Les parents ont la possibilité de faire venir consulter leur médecin au sein de la structure, l'enfant sera accompagné par un des professionnels.

Lorsque la maladie se déclare dans la structure, l'infirmière ou la directrice, appliqueront le protocole rédigé par le médecin de la structure. Les parents seront avertis par téléphone, et décideront avec l'infirmière ou la directrice de la conduite à tenir.

Des intervenants extérieurs, comme un kinésithérapeute par exemple, peuvent venir consulter au sein de la structure. Ils interviennent à la demande des parents.

B. L'enfant porteur de handicap ou de maladie chronique

L'accueil de l'enfant porteur d'un handicap ou d'une maladie chronique permet aux familles de concilier leur vie professionnelle et leur vie familiale. Il permet également de favoriser l'insertion sociale de l'enfant et de sa famille. Il favorise également pour l'enfant l'apprentissage de l'autonomie.

La décision d'accueillir un enfant porteur de handicap se fera en concertation avec l'équipe et le médecin de la structure. La réalisation d'un « projet d'accueil individualisé » résultant de la réflexion commune des différents professionnels intervenants auprès de l'enfant, permettra de pouvoir organiser l'accueil de l'enfant.

Il se fera cependant sans se substituer à la responsabilité des familles, dans le respect des compétences de chacun et en prenant en considération les besoins thérapeutiques de l'enfant, les modalités particulières de la vie quotidienne en collectivité et fixera les conditions d'interventions des partenaires.

Un recueil de données précis ainsi que le PAI permettront à l'enfant d'être accueillis en toute sécurité au sein de la structure et de participer pleinement à la vie en collectivité et entrer en interaction avec des enfants du même âge.

1) Caractéristique de l'environnement

Le multi-accueil est situé sur la commune de Trémery. Il fait partie du Centre Intercommunal d'Action Sociale de la Rive Droite, composé de 3 communes rurales et voisines : Ay sur Moselle, Flévy et Trémery.

Le multi-accueil est situé dans le même bâtiment que l'accueil périscolaire et le centre de loisirs de ces 3 communes. A proximité se trouvent l'école maternelle et l'école élémentaire.

La structure a permis de développer un nouveau service d'accueil du jeune enfant sur ce territoire rural.

Sur ce bassin de vie, il existe une forte demande d'accueil pour des enfants dont les parents travaillent, avec de nombreux travailleurs frontaliers. Les parents ont essentiellement besoin d'un accueil en continu, couvrant une plage horaire importante dans la journée.

L'accueil occasionnel permet également aux enfants de parents qui ne travaillent pas (étant au chômage ou en recherche d'emploi) de fréquenter la structure.

2) Accueil des familles

Notre structure a pour objectif d'accompagner les parents et de les soutenir dans leur rôle. Elle permet de favoriser et de renforcer le lien social et lutte contre l'isolement des familles.

Une place importante est consacrée à l'accueil des parents dès l'adaptation de leur enfant, puis tout au long du temps d'accueil. Les échanges avec les parents s'effectuent notamment au quotidien, lors de l'arrivée et du départ des enfants. Ils peuvent également avoir lieu lorsqu'un parent en formule la demande : un temps pourra lui être consacré soit pendant quelques minutes avec un professionnel travaillant au quotidien auprès de l'enfant, soit par un rendez vous avec la directrice de l'établissement.

L'organisation de temps festifs permettent aux jeunes enfants et aux parents de se rencontrer et ainsi lutter contre l'isolement des familles.

La pratique de la Prestation de Service Unique mise en place par la Caisse d'Allocations Familiales de la Moselle, permet à des personnes en difficultés financières d'accéder à la structure afin de leur permettre d'accéder, de conserver ou de retrouver leurs places dans la société.

Afin de faire vivre la mixité sociale et de lutter contre l'exclusion, nous accueillons les enfants d'origines et de nationalité différentes sans distinction.

3) Insertion professionnelle

Notre établissement a pour but de favoriser l'intégration et la valorisation des personnes en cours d'insertion professionnelle favorisant ainsi l'insertion sociale.

Le multi-accueil a pour objectif de valoriser les compétences des personnes non qualifiées et les accompagner pour l'obtention du Certificat d'Aptitude Professionnel « Petite Enfance » et ainsi favoriser leur insertion professionnelle.

Ainsi la structure emploi des personnes en situation de recherches d'insertions, qui sont accompagnées et soutenues par l'ensemble du personnel qui les aident dans leurs cursus de formation et valorisent leurs compétences.

4) Emploi et Formation

La diversité des professionnels présents et la complémentarité de leurs compétences va permettre aux personnes en cours d'insertion professionnelle ou en situation scolaire de découvrir les différents métiers de la petite enfance. Nous nous attachons à former au mieux les stagiaires accueillis au sein de notre structure et mettons un point d'honneur à favoriser le lien entre les centres de formations et le terrain.

L'établissement accueille des stagiaires de différents centres de formation et de différentes filières.

Un travail spécifique a été mené pour donner aux stagiaires un cadre et leur permettre ainsi de se repérer. Un livret d'accueil des stagiaires a été réalisé, leurs permettant ainsi de découvrir le fonctionnement de la structure avec les différents professionnels, les actions qu'ils pourront effectuer et la place qui leur est donné au sein de l'établissement.

Ils sont accompagnés par le personnel dans la découverte de la structure, des enfants et des familles, leur permettant ainsi de s'investir dans ce nouveau lieu de stage et définir leur projet de stage.

Les stagiaires seront encadrés tout au long de leur stage par les professionnels afin de ne pas les mettre en situation d'échec, et ils pourront mettre ainsi en pratique la théorie apprise à l'école. Les stages leurs permettent également de prendre conscience des différences entre la théorie et la pratique professionnelle de terrain.

Progressivement et en présence des professionnels, les stagiaires seront amenés à prendre des initiatives, tel que réaliser une activité par exemple, et s'inscrire dans le quotidien de la structure.

L'accueil des stagiaires permet aussi aux enfants de rencontrer d'autres adultes en toute sécurité. Cette rencontre est travaillée et pensée : « on ne rentre pas en relation avec un enfant sans le connaître ». Ainsi, un temps d'observation sera demandé aux stagiaires dans les premiers jours afin qu'ils puissent prendre contact et découvrir les enfants. Les soins pouvant être effectués étant parfois intrusif pour un enfant (change, prise de température etc.) il est nécessaire que ceux-ci se sentent en sécurité.